

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## LA TRANSITION À L'AUNE DES BARÈMES

**Plastique ou carton ?** Le choix d'une solution se traduit par une contribution financière. Christèle Chancrin relève la complexité des calculs en analysant le cas des enveloppes.



Pour les «metteurs sur le marché», la transition écologique se matérialise par un indicateur financier concret sinon objectif : la contribution versée à Citeo ou Léko. Les barèmes des éco-organismes agréés pour la valorisation des emballages et papiers ménagers au titre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) peuvent donc guider les choix. Avec, en France, les lois Antigasillage pour une économie circulaire (Agec) et Climat et résilience, et, pour l'Union européenne, la directive relative aux plastiques à usage unique (SUP), nous voyons actuellement se multiplier les emballages à base de papier ou de carton en substitution des plastiques. La mutation est d'autant plus rapide que les interdictions de certains matériaux s'échelonnent à partir de 2025, tandis que les décisions techniques effectuées par les papetiers – par exemple les barrières venant en remplacement du polyéthylène (PE) – peuvent relever de la directive SUP. Ces changements, sont-ils clairement traduits dans le calcul de la contribution ? Pas si simple...

**Un casse-tête**

Le choix du matériau principal utilisé pour les emballages peut véritablement devenir un casse-tête. À l'heure actuelle, les papiers et cartons sont souvent plébiscités comme alternative plus respectueuse de l'environnement.

Les barèmes l'attestent : ils sont plus cléments pour la cellulose que pour les polymères de synthèse dont les tarifs ont davantage augmenté que ceux du papier ces dernières années. Le poids joue toujours un rôle essentiel. Le jeu des modulations intégrant décote, bonus ou malus en fonction de critères de recyclabilité, de tri, ou d'incorporation de matière recyclée peut inverser cette tendance. Pour illustrer cette analyse, nous avons comparé la contribution appliquée à un même produit, suivant son poids et le matériau employé.

**Deux estimations**

Réalisée en deux estimations, cette comparaison (voir tableau) porte sur trois pochettes d'expédition renforcées, de dimensions égales, mais de poids différents. La première est entièrement composée de PE, la deuxième d'un complexe associant du papier à l'extérieur et du PE à l'intérieur et la troisième de papier. Dans les deux cas, la contribution s'avère plus élevée pour la pochette en papier. L'intégration de plastique valorisé fait en effet chuter drastiquement le montant de la contribution de la première pochette. Moralité ? Le plastique devient fantastique... quand il est recyclé ! Ce raisonnement est toutefois valable pour les plastiques disposant d'une filière de recyclage effective. Il reste que, d'une façon générale, le papier est souvent plus

**CHRISTÈLE CHANCRIN**

Christèle Chancrin est la fondatrice d'E<sup>3</sup> Conseil, société spécialisée dans la responsabilité élargie du producteur, les écocontributions et la réduction des pollutions.

lourd que le plastique pour un même emballage. Ramené au poids du matériau, l'emballage en plastique contribuera moins que son homologue en papier, malgré son tarif bien plus important. Plus étonnant est le cas de l'enveloppe associant papier et plastique, qui demeure moins chère que celle exclusivement en papier, selon le critère de poids. Plus étonnant, car les complexes exigent une séparation des matériaux qui complique leur recyclage. En outre, la décote de 10% sur le papier recyclé n'incite pas les metteurs en marché à se tourner vers cette matière : son poids pouvant être supérieur à celui du vierge, le bonus compense tout juste le montant au poids du matériau de la contribution. Conclusion : la mauvaise image du plastique au sein de l'opinion publique et aux yeux des législateurs peut sans doute être un argument fort pour les «metteurs en marché» qui ont opté – ou projettent de le faire – pour du papier vierge ou recyclé en remplacement du plastique. Dans l'immédiat, ce choix a néanmoins un coût certain sur le montant de la contribution ! ●

**CALCUL D'ÉCOCONTRIBUTION POUR 100 000 EXEMPLAIRES DE POCHETTES**

	Pochette 1 : plastique PE 23,53 g	Pochette 2 : papier + film bulle PE 15,8 g + 6,74 g	Pochette 3 : papier 98,975 g
Contribution au tarif 2023 sans matière recyclée	1 079,10 €	640,10 €	1 775,40 €
Contribution au tarif 2023 avec plastique PE 100% recyclé et/ou papier-carton recyclé à plus de 50%	137,90 €	343,50 €	1 606,50 €